2026-008

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°8
Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :
Denis MAILLER, Fabien CARD, Roselyne FILLIATRE, Anne DUFOULON, Sylvain POITOUT, Virginie DOMINGUEZ, Laurent CAPDEVIELLE, Margot RICHETER, Jocelyne MANENTI, Jean-Marie PAGANT, Agnès ENGEL.

Absents ayant donné pouvoir :
Nathalie BERLAND donne pouvoir à Fabien CARD.
Marie-Odile TOUX donne pouvoir à Anne DUFOULON.
Arthur BECKER donne pouvoir à Margot RICHETER.
Cyril HATEM donne pouvoir à Roselyne FILLIATRE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :
Fabien CARD

Ordre du jour :

1. Vote de la subvention à l'association Norges Spectacle pour l'année 2026
2. Renouvellement de la convention Territoriale Globale.
3. Renouvellement à l'adhésion au contrat groupe du CDG 21 pour l'assurance statutaire.
4. Coupes forestières pour l'année 2027.
5. Modalités de mise à disposition de l'enquête publique (modification du PLU).
6. Décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification n°1 du PLU.

Divers

7. Divers

1-Vote de la subvention à l'association Norges Spectacle pour l'année 2026.

M. le Maire met une pause sur le démarrage du conseil afin de laisser place à Alain Thiry qui est venu expliquer le déroulement de la mise en place des différents spectacles qu'il organise au sein de l'association de Norges Spectacle. Il explique également comment sont utilisées les subventions. M. le Maire propose de lui verser une subvention de 1500€.

Décision du Conseil Municipal :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote.

Vote pour :14.
Vote contre :0.
Abstention :1.

2- Renouvellement de la convention Territoriale Globale.

Le Maire rappelle que la Commune de Norges la Ville et la Caisse Allocations Familiales de la Côte d'Or ont engagé depuis 2022 une démarche partenariale à travers la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce dispositif, établi sur la base d'un diagnostic partagé, a permis de renforcer la cohérence des politiques publiques locales et de répondre, au plus près des besoins des habitants, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale et de l'accès aux droits.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2026, il convient dès à présent d'engager la préparation de son renouvellement, afin de poursuivre cette dynamique et d'intégrer les évolutions du territoire dans le cadre d'un nouveau diagnostic partagé.

Décision du Conseil Municipal :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.
Vote contre :0.
Abstention :0.

3- Renouvellement à l'adhésion au contrat groupe du CDG21 pour l'assurance statutaire.

Le Centre de gestion informe de la réalisation d'un marché public d'assurances groupe garantissant les risques financiers encours par les collectivités à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et IRCANTEC). M. le Maire annonce qu'un contrat a été signé il y a 4 ans auprès de l'assureur CNP et WTW (gestionnaire du contrat). Le renouvellement sera fait avec les mêmes garanties pour les 4 ans à venir, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Décision du Conseil Municipal :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.
Vote contre :0.
Abstention :0.

4- Coupes forestières pour l'année 2027.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été constaté par les habitants de Norges, que le bois stocké dans la commune de Norges la Ville commence à s'abîmer. M. le Maire explique qu'il a pris contact avec l'ONF afin de mettre en place la vente de ce bois (Douglas). Un chiffrage sera établi et mis au budget pour l'année prochaine. M. le Maire informe qu'une délibération doit être prise pour signer cette convention.

Décision du Conseil Municipal :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :15.
Vote contre :0.
Abstention :0.

5- Modalités de mise à disposition de l'enquête publique (modification du PLU).

La commune de Norges-la-Ville dispose d'un PLU approuvé le 22 Juin 2023. Il apparait que la définition de nouveaux projets nécessite des adaptations du règlement écrit et graphique pour :

- Permettre l'installation d'établissement de santé en zone d'équipements.
- Préciser les règles de hauteur et d'aspect de certaines constructions.
- Faire le point sur les dispositions règlementaires pour remédier à des difficultés d'instruction.

De plus, une parcelle classée en zone agricole A doit être reclassée en zone naturelle N par décision du Tribunal Administratif suite à une réclamation du propriétaire.
Les modifications apportées au PLU ne portent pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement et de Développement Durables du PLU qui fait alors l'objet d'une modification conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

Le Maire indique que conformément aux dispositions des articles L.153-40 et L.153-41 du code de l'urbanisme, le projet de modification a été notifié aux services de l'Etat et Personnes Publiques Associées et doit désormais être mis à la disposition du public.

Décision du Conseil Municipal :
Vote pour :15.
Vote contre :0.
Abstention :0.

6- Décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification n°1 du PLU.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification n°1 du PLU doit permettre l'adaptation du règlement graphique (zonage) pour reclasser une parcelle de la zone agricole A vers la zone naturelle N par décision du Tribunal Administratif suite à une réclamation du propriétaire.
De plus, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Grand Est a été saisie il y a 2 mois, afin que celle-ci donne un avis conforme sur le projet de modification n°1 et son auto-évaluation permettant de définir les incidences probables du document sur l'environnement et sur la nécessité éventuelle de réaliser une évaluation environnementale.

2026-008

Décision du Conseil Municipal :
Vote pour :15.
Vote contre :0.
Abstention :0.

DIVERS

-Baisse du gaz 3.1% sur la commune pour l'année 2027.
-Contrat gaz 2029 à 2032, engagement à l'avance pour négocier en amont les prix d'aide du groupement. M. le Maire est favorable. Délibération à prendre si l'on souhaite s'engager avant le 11 décembre.
-Appel à projet pour 2027 : Santé / Ecole. Fiche à envoyer avant le 30/11/2026 + accompagnement de la préfecture.
-Un arbre a été coupé proche de la Norge, pour un risque de chute.
-Travaux voie romaine finie, le marquage reste à faire.
-L'eau toujours par Dijon Métropole pour le moment. On attend que le pic de la pollution passe.
-Travaux de la ZA ont commencé.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22h15

Secrétaire de séance
Fabien CARD

Le Maire
Denis MAILLER